



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2018-013

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2018

Sommaire

Agence Régionale de la Santé

R02-2018-01-23-003 - Arrêté n°15 portant modification d'agrément au profit de Madame Galdys SEVELE pour effectuer des transports sanitaires terrestres sous l'enseigne "Litoral Ambulance" (2 pages) Page 4

R02-2018-01-23-004 - Arrêté n°17 portant agrément de la SARL "Ambulance 2T" pour effectuer des transports sanitaires terrestres (2 pages) Page 7

ARS

R02-2018-01-15-003 - ARS-MARTINIQUE-Decision 2018-004-Cab-pi (2 pages) Page 10

DAC MARTINIQUE

R02-2018-01-24-003 - Arrêté n° 2018347-0001 du 22 janvier 2018 (2 pages) Page 13

DEAL

R02-2018-01-24-004 - Arrêté N° 201801-0018 du 24/01/2018 portant prorogation de l'enquête publique sur la demande d'exploiter une installation Classée pour la Protection de l'Environnement pour une Installation de production de rhum agricole – Extension de l'activité de production ainsi qu'une installation de chais de stockage et vieillissement de rhum agricole - Société Héritiers CRASSOUS de MÉDEUIL – Distillerie JM - Commune de Macouba (3 pages) Page 16

R02-2018-01-17-007 - ARRÊTÉ N°201801-0009-17/01/2018-BOUVILLE ANGÈLE Mylène portant agrément en qualité de garde particulier et de garde de la voirie routière (2 pages) Page 20

R02-2018-01-17-008 - ARRÊTÉ N°201801-0010 du 17/01/2018 portant agrément de Mme TEDOS Cindy en qualité de garde particulier et de garde de la voirie routière (2 pages) Page 23

R02-2018-01-17-009 - ARRÊTÉ N°201801-0011 du 17/01/2018 portant agrément de Mme BELFAN Béatrice en qualité de garde particulier et de garde de la voirie routière (2 pages) Page 26

R02-2018-01-17-010 - ARRÊTÉ N°201801-0012 du 17/01/2018 portant agrément en qualité de garde particulier et de garde de la voirie routière de Mme JEAN-MARIE-FLORE Véronique (2 pages) Page 29

R02-2018-01-17-011 - ARRÊTÉ N°201801-0013 du 17/01/2018 portant agrément en qualité de garde particulier et de garde de la voirie routière de M. BELMO Bruno (2 pages) Page 32

R02-2018-01-17-012 - ARRÊTÉ N°201801-0014 du 17/01/2018 portant agrément en qualité de garde particulier et de garde de la voirie routière de M. TITUS Daniel (2 pages) Page 35

R02-2018-01-22-008 - Arrêté portant création et composition d'une mission d'accompagnement technique de bassin relative à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (4 pages) Page 38

R02-2018-01-24-002 - ARRETE portant renouvellement de l'habilitation de l'association agréée de protection de l'environnement APNE à prendre part au débat sur l'environnement se déroulant au sein des instances consultatives de la Martinique (2 pages) Page 43

R02-2018-01-24-001 - ARRETE portant renouvellement de l'habilitation de l'association agréée de protection de l'environnement SEPANMAR à prendre part au débat sur l'environnement se déroulant au sein des instances consultatives de la Martinique (2 pages)	Page 46
DIECCTE	
R02-2017-12-26-003 - DOC250118 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP810645713 - Acte n° 324 - Association d'Aide au Bien Vivre (2 pages)	Page 49
R02-2017-12-26-002 - DOC250118-001 - Récépissé de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne - N° SAP482844305 - acte n° 316 - Association VOLONTERRE (2 pages)	Page 52
R02-2017-12-04-005 - DOC250118-002 - Arrêté portant agrément d'un organisme de services à la personne - n° SAP 824399364 - Entreprise KIDS SERVICES MARTINIQUE (2 pages)	Page 55
R02-2017-12-27-005 - DOC250118-003 - Récépissé de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP 824399364 - Acte n° 318 - Entreprise KIDS SERVICES MARTINIQUE (2 pages)	Page 58
R02-2018-01-23-005 - DOC250118-004 - Arrêté abrogeant l'arrêté préfectoral n° R02-2015-11-07001 du 7 juillet 2015 portant fermeture administrative de la boucherie, entreprise personnelle en nom propre exploitée par M. Yves DALMAT sise 38 rue Etienne Sicot - 97232 SCHOELCHER (2 pages)	Page 61
Direction Intérrégionales des Douanes	
R02-2018-01-05-003 - Habilitations transactionnelles (32 pages)	Page 64
Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique	
R02-2018-01-02-004 - Délégation de signature en matière de contentieux de gracieux fiscal et de recouvrement - SIE du MARIN (2 pages)	Page 97
PREFECTURE MARTINIQUE - BREC	
R02-2018-01-16-004 - Arrêté portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'une auto-école par M. MONLOUIS-BONNAIRE (2 pages)	Page 100

Agence Régionale de la Santé

R02-2018-01-23-003

Arrêté n°15 portant modification d'agrément au profit de
Madame Galdys SEVELE pour effectuer des transports
sanitaires terrestres sous l'enseigne "Litoral Ambulance"

ARRETE ARS N° 015 2018

portant modification d'agrément au profit de Madame Gladys SEVELE pour effectuer des transports sanitaires terrestres sous l'enseigne « Litoral Ambulance »

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6312-1 à L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23 et R.6312-43 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié par l'arrêté du 23 septembre 1988 relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié par les arrêtés ministériels du 28 août 2009 et du 05 mai 2011 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012, en son article 1^{er}, modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 12 mai 2016 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique, Monsieur Patrick HOUSSEL ;

Vu la décision n°ARS-2017-07 du 16 février 2016 fixant la composition de la direction de l'offre de soins et portant désignation de madame Laetitia KULIS au poste de Directrice de l'Offre de Soins ;

Considérant le courrier en date du 22 décembre 2017 de Mme Gladys SEVELE ;

Considérant le bulletin n°3 du casier judiciaire national du 18 mai 2017 de madame Gladys SEVELE, gérante de la SARL « Litoral Ambulance », née le 11 octobre 1970 et demeurant rue Marcelle Bouquety au Morne rouge ;

Considérant l'état nominatif précisant la qualification des équipages transmis le 05 janvier 2018 ;

Considérant la conformité des véhicules contrôlés le 05 janvier 2018;

Arrête

ARTICLE 1^{er} : l'arrêté préfectoral n° 080292 du 30 janvier 2008 est modifié.

ARTICLE 2 : Madame Gladys SEVELE, gérante de la société de transports sanitaires sous enseigne détient désormais deux autorisations de mise en circulation, une ambulance et un Véhicule Sanitaire Léger, afin d'effectuer des transports sanitaires terrestres sur prescription médicale et dans le cadre de l'aide médicale urgente.

ARTICLE 3 : La gérante de la société, titulaire de l'agrément, devra porter sans délai à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé :

- toute modification au regard des normes prévues, toute mise hors service, cession ou modification des véhicules indiqués,
- toute embauche de nouveau personnel,
- toute cession de fonctions d'un ou plusieurs membres de son personnel,
- toute obtention par le personnel de diplôme relatif à la profession.

L'inobservation de toute ou partie de ces dispositions est susceptible d'entraîner une suspension ou un retrait d'agrément.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 5 : La directrice de l'offre de soins de l'Agence Régionale de santé de la Martinique est chargée de l'exécution de l'arrêté.

Fort de France, le

23 JAN. 2018



Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
de Martinique

Patrick Housset
Patrick HOUSSEL

Agence Régionale de la Santé

R02-2018-01-23-004

Arrêté n°17 portant agrément de la SARL "Ambulance 2T"
pour effectuer des transports sanitaires terrestres

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique.
ARRETE ARS N° 017-2018

**portant agrément de la SARL «Ambulance 2T»
pour effectuer des transports sanitaires terrestres.**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6312-1 à L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23 et R.6312-43 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié par l'arrêté du 23 septembre 1988 relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié par les arrêtés ministériels du 28 août 2009 et du 05 mai 2011 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012, en son article 1^{er}, modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 12 mai 2016 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique, Monsieur Patrick HOUSSEL ;

Vu la décision n°ARS-2017-07 du 16 février 2016 fixant la composition de la direction de l'offre de soins et portant désignation de madame Laetitia KULIS au poste de Directrice de l'Offre de Soins ;

Considérant le courrier en date du 22 décembre 2017 de Mme Gladys SEVELE ;

Considérant l'extrait du KBIS de la société de la SARL «Ambulance 2T» en date du 08 décembre 2017 ;

Considérant le bulletin n°3 du casier judiciaire national du 18 mai 2017 de madame Gladys SEVELE, gérante de la SARL ;

Considérant l'état nominatif précisant la qualification des équipages transmis le 05 janvier 2018 ;

Considérant la conformité des véhicules contrôlés le 05 janvier 2018;

Arrête

ARTICLE 1^{er} : Un agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres sur prescriptions et dans le cadre de l'aide médicale urgente est délivré à la SARL « Ambulance 2T » gérée par madame Gladys SEVELE, née le 11 octobre 1970 et demeurant angle des rues Bouquety et République au Morne-Rouge.

ARTICLE 2 : La société dénommée « Ambulances 2T » est située rue de la République au Morne-Rouge.

ARTICLE 3 : L'agrément est délivré pour la mise en circulation de quatre véhicules de transports sanitaires terrestres suivants :

- 3 Véhicules ambulances
- 1 Véhicule Sanitaire Léger.

ARTICLE 4 : La gérante de la société devra porter sans délai à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé :

- toute modification au regard des normes prévues, toute mise hors service, cession ou modification des véhicules indiqués,
- toute embauche de nouveau personnel,
- toute cession de fonctions d'un ou plusieurs membres de son personnel,
- toute obtention par le personnel de diplôme relatif à la profession.

L'inobservation de toute ou partie de ces dispositions est susceptible d'entraîner une suspension ou un retrait d'agrément.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 6 : La directrice de l'offre de soins de l'Agence Régionale de santé de la Martinique est chargée de l'exécution de l'arrêté.

Fort de France, le 23 JAN. 2018



Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
de Martinique

Patrick Housssel
Patrick HOUSSEL

ARS

R02-2018-01-15-003

ARS-MARTINIQUE-Decision 2018-004-Cab-pi

Décision N° ARS-2018-004 portant nomination et délégation de signature
Madame HONGOIS Adolphine
chargée de l'intérim de la Directrice de cabinet du Directeur général de
l'ARS Martinique

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé de Martinique

Vu la loi 2008-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2010-336 du 3 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 12 mai 2016 portant nomination de Monsieur Patrick HOUSSEL, en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

Vu la décision n° 2016-65 du 28 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Olivier COUDIN en qualité de Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

Vu la décision n° ARS-2017-94 du 12 décembre 2017 portant affectation de Madame HONGOIS Adolphine au sein de la Direction des Ressources Humaines, Affaires Générales et Systèmes d'Information et de la Direction Générale ;

Vu la décision n° ARS-2018-002 du 15 janvier 2018 portant nomination de Madame DELUGE Laurence, en charge de l'intérim du Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

Vu la note de service n° 18-002/ARS Martinique du 15 janvier 2018 relative à la réorganisation temporaire de la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique,

Décide :

Article 1^{er} : A compter du 15 Janvier 2018 et pour une durée indéterminée, **Madame Adolphine HONGOIS**, Chargée de mission transversale auprès de la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique, assure l'intérim du poste de Directrice de Cabinet, sur l'ensemble des missions attribuées au cabinet à l'exception des missions indiquées à l'article 2.

Article 2 : Le suivi de la mise en œuvre des Assises des Outremer, du dossier Coopération caraïbe, du CPOM Etat – ARS Martinique, du Conseil de surveillance de l'ARS Martinique et la coordination du Projet Régional de Santé sont assurés par Madame Laurence DELUGE.

Article 3 : Madame Adolphe HONGOIS assurera les missions dévolues au Cabinet et apportera un appui spécifique à la Direction générale en étant Expert référent pour les questions relatives aux Ressources Humaines, affaires générales et systèmes d'information.

Article 4 : Pour assurer ses missions d'intérim du poste de Directrice de Cabinet, Madame Adolphe HONGOIS disposera de l'ensemble des moyens attribués à la Directrice de Cabinet du Directeur général de l'ARS de la Martinique.

Article 5 : Mme Adolphe HONGOIS pilotera l'ensemble de ses missions sous l'autorité du Directeur général et celle de la Directrice générale adjointe par intérim.

Article 6 : Délégation de signature est donnée à Madame Adolphe HONGOIS, à l'effet de signer les décisions et correspondances pour l'exercice de l'ensemble des missions entrant dans son champ de compétences.

Article 7 : Au retour de Monsieur Olivier COUDIN, Directeur général adjoint, les fonctions de Madame Adolphe HONGOIS seront réévaluées à la lumière des besoins identifiés au niveau de la Direction générale.

Article 8 : La Direction Générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fort de France, le 15 JAN. 2018



Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
de Martinique

Patrick HOUSSEL

L'agent concerné dispose d'un délai de 2 mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

DAC MARTINIQUE

R02-2018-01-24-003

Arrêté n° 2018347-0001 du 22 janvier 2018

Arrêté portant désignation des membres de la commission consultative d'attribution des aides individuelles à la création pour la région Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES DE MARTINIQUE

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

**ARRETE N° 2018347-0001 du 22 janvier 2018
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE D'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES A LA
CREATION POUR LA REGION MARTINIQUE**

Vu le décret n°2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques ;

Sur proposition du Directeur des affaires culturelles de la Martinique ;

A R R E T E

Article 1 – Il est institué une commission consultative d'attribution des aides individuelles à la création pour la région Martinique chargée de donner un avis sur les projets d'allocations de recherche et de création présentés par les artistes dans le domaine des arts plastiques et de la photographie ;

Article 2 – Sont nommés membres de la commission :

- Jean Crépin ALERTE Habdaphai, artiste et représentant des organisations professionnelles
- Johanna AUGUIAC, commissaire d'exposition
- Fabienne CABORD, représentante Collectivité Territoriale de Martinique
- Matilde DOS SANTOS, association internationale des critiques d'art, section Caraïbe-sud
- Anne-Claire DUPRAT, chargée de mission pour les arts visuels, service culturel de l'ambassade de France aux États-Unis
- Valérie JOHN, artiste
- Joseph KOULI, collectionneur, membre de la commission d'acquisition arts plastiques du CNAP
- Marcelle PENNONT, programmatrice arts plastiques à Tropiques Atrium Scène Nationale
- Dominique TRUCO, commissaire d'exposition
- Un représentant du service de l'Inspection de la création artistique du Ministère de la culture.

.../...

Direction des Affaires Culturelles -54, rue du Professeur Raymond Garcin - 97200 Fort de France
Téléphone : 05 96 60 05 36 - Télécopie 05 96 64 27 84 - E-Mail : secretaire.martinique@culture.gouv.fr
Info : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Dac-Martinique/>
Horaires d'ouverture : lundi/mardi/jeudi/ de 8 h 00 à 12 h 30 //de 14 h 30 à 17 h 00 // mercredi/vendredi/ de 8 h 00 à 12 h 30

Article 3 – La commission se réunit une fois par an

Article 4 – Ses membres sont nommés pour trois ans à compter de la date du présent arrêté ;

Article 5 – Le secrétariat de la commission est assuré par la direction des affaires culturelles de Martinique ;

Article 6 – Les membres de la commission exercent leurs fonctions à titre gratuit. Ils peuvent prétendre au remboursement de leurs déplacements dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux personnels civils de l'Etat ;

Article 7 – Le Secrétaire général de la préfecture de la Martinique et le Directeur des affaires culturelles de Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la région Martinique.

Fait à Fort-de-France, le **24 JAN. 2018**

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Affaires Culturelles

Fabrice MORIO



DEAL

R02-2018-01-24-004

Arrêté N° 201801-0018 du 24/01/2018 portant prorogation
de l'enquête publique sur la demande d'exploiter une
installation Classée pour la Protection de l'Environnement
pour une Installation de production de rhum agricole –

*Arrêté de prorogation d'un jour de l'enquête publique relative à la demande d'exploitation d'une
ICPE - Distillerie JM - Commune de Macouba*

Extension de l'activité de production ainsi qu'une
installation de chais de stockage et vieillissement de rhum
agricole - Société Héritiers CRASSOUS de MÉDEUIL –
Distillerie JM - Commune de Macouba



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Mission « Enquêtes Publiques
et Affaires Juridiques

Unité Enquêtes Publiques

Arrêté N° 201801-0018

Portant prorogation d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement Installation de production de rhum agricole – Extension de l'activité de production

Installation de chais de stockage et vieillissement de rhum agricole Société Héritiers CRASSOUS de MÉDEUIL – Distillerie JM Commune de Macouba

Le Préfet de la Martinique

- Vu** le code de l'environnement et notamment le titre premier – Livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et ses textes pris en application ;
- Vu** le décret N°2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret N°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Vu** le décret du président de la République du 24 juin 2015 portant nomination de M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique ;
- Vu** le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;
- Vu** le décret du 29 juin 2017 portant nomination de M. Franck ROBINE, Préfet de la Martinique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

- Vu** l'arrêté préfectoral N°R02-2017-07-19-014 du 19 juillet 2017, portant délégation de signature à M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire Général - Administration générale de la Préfecture de la Martinique ;
- Vu** la demande d'autorisation d'exploiter déposée auprès du Préfet le 5 août 2014 complétée le 13 avril 2015, 6 juillet 2016, 03 juillet 2017 et le 28 juillet 2017 pour une installation de stockage et de vieillissement de rhum agricole, pour régularisation ;
- Vu** la demande d'autorisation d'exploiter une ICPE, déposée auprès du Préfet le 5 août 2014 complétée le 13 avril 2015, 6 juillet 2016, 5 décembre 2016 et 28 juillet 2017 pour les installations de production de rhum agricole, pour régularisation ;
- Vu** les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE pour mise à l'enquête publique, déposé le 25 octobre 2017 ;
- Vu** les avis de l'autorité environnementale en date du 03 octobre 2017, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de production de rhum agricole ainsi que celle concernant l'autorisation d'exploiter une installation de chais de stockage et de vieillissement de rhum agricole ;
- Vu** les rapports de l'inspection des installations classées en date du 03 août 2017 et du 04 août 2017, sur la recevabilité des dossiers de régularisation de la demande d'autorisation d'exploiter une installation de production de rhum agricole ainsi que celle concernant l'autorisation d'exploiter une installation de chais de stockage et de vieillissement de rhum agricole
- Vu** les demandes antérieures d'autorisation d'exploiter déposées par la société Héritiers CRASSOUS de MÉDEUIL ;
- Vu** les demandes de compléments de dossiers des 17 septembre 2014, 1^{er} juin 2015, 13 janvier 2016 et le 03 juin 2017 ;
- Vu** les arrêtés préfectoraux de mise en demeure relatifs aux demandes de dépôt de dossier ;
- Vu** les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter une ICPE ;
- Vu** la décision N°E17000018/97 du 31 octobre 2017 du Tribunal Administratif de Fort-de-France, portant désignation de M. Jean-Pierre SECROUN, commissaire enquêteur pour mener la procédure d'enquête publique ;

Sur proposition du secrétaire Général de la Préfecture,

- Vu** l'arrêté préfectoral N°201712-0003 du 11 décembre 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) relative à une installation de production de rhum agricole et l'extension de l'activité de production ainsi que l'installation de chais de stockage et de vieillissement de rhum agricole par la société Héritiers CRASSOUS de MÉDEUIL – Distillerie JM sur le territoire de la commune de Macouba

Considérant qu'en raison des festivités carnavalesques du 12 au 14 février 2018, la permanence et la clôture de l'enquête publique prévue le mercredi 14 février 2018 ne pourront pas être assurées. Celles-ci sont reportées au jeudi 15 février 2018, à la demande du commissaire enquêteur, à la mairie de Macouba.

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'enquête publique est prorogée d'un (1) jour, soit le 15 février 2018.

Le commissaire enquêteur, **M. Jean-Pierre SÉCROUN**, procédera à la permanence et à la clôture de l'enquête publique à la mairie de Macouba, le jeudi 15 février 2018.

☞ **Jeudi 15 février 2018 de 9h00 à 12h00 Permanence et Clôture**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral N°201712-0003 du 11 décembre 2017 restent inchangées.

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Trinité et de Saint-Pierre, le Maire de la commune de Macouba, le représentant de la société Héritiers CRASSOUS de MÉDEUIL, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Fort-de-France, le 24 JAN. 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

DEAL

R02-2018-01-17-007

**ARRÊTÉ N°201801-0009-17/01/2018-BOUVILLE
ANGÈLE Mylène portant agrément en qualité de garde
particulier et de garde de la voirie routière**

*Agrément en tant que garde particulier et garde de la voirie routière de Mme BOUVILLE
ANGÈLE Mylène*

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

Arrêté n° 201801-0009

portant agrément de Madame **BOUVILLE ANGELE Mylène**
en qualité de garde particulier

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1, et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 322-10-1 à L322-10-4 et R.322-15 à R.322-15-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 116-2;

Vu la commission délivrée par le Maire de la Ville de Ducos en date du 30 novembre 2017 par laquelle il confie à **Madame BOUVILLE ANGELE Mylène**, la surveillance de ses propriétés et du réseau routier de la Ville de Ducos;

Vu le plan de délimitation de la ville de Ducos ;

Vu l'arrêté du préfet de la Martinique, en date du 15 novembre 2017 reconnaissant l'aptitude technique de **Madame BOUVILLE ANGELE Mylène** ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique ;

ARRETE

Article 1er

Madame BOUVILLE ANGELE Mylène est agréée en qualité de **Garde Particulier** pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés dont elle a la garde, et de **Garde de la voirie Routière** pour les contraventions de voirie portant atteintes au domaine routier de la ville de Ducos.

Article 2

La délimitation de la zone de compétence des gardes particuliers est en annexe.

.../...

Article 3

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article 4

Préalablement à son entrée en fonction **Madame BOUVILLE ANGELE Mylène** doit avoir prêté serment devant le tribunal d'instance de sa résidence administrative.

Article 5

Dans l'exercice de ses fonctions, **Madame BOUVILLE ANGELE Mylène** doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de la carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la Préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique

Article 9

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Martinique est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera notifié au maire de la ville de Ducos qui devra en assurer la remise à l'intéressée.

Fait à Fort de France, le 17 JAN 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

DEAL

R02-2018-01-17-008

**ARRÊTÉ N°201801-0010 du 17/01/2018 portant agrément
de Mme TEDOS Cindy en qualité de garde particulier et
de garde de la voirie routière**

Agrément de garde particulier et de garde de la voirie routière de Mme TEDOS Cindy



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

Arrêté n° 201801-0010

portant agrément de Madame TEDOS Cindy
en qualité de garde particulier

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1, et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 322-10-1 à L322-10-4 et R.322-15 à R.322-15-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 116-2;

Vu la commission délivrée par le Maire de la Ville de Ducos en date du 30 novembre 2017 par laquelle il confie à **Madame TEDOS Cindy**, la surveillance de ses propriétés et du réseau routier de la ville de Ducos ;

Vu le plan de délimitation de la ville de Ducos ;

Vu l'arrêté du préfet de la Martinique, en date du 15 novembre 2017 reconnaissant l'aptitude technique de **Madame TEDOS Cindy** ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique ;

ARRETE

Article 1er

Madame TEDOS Cindy est agréée en qualité de **Garde Particulier** pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés dont elle a la garde, et de **Garde de la voirie Routière** pour les contraventions de voirie portant atteintes au domaine routier de la ville de Ducos.

Article 2

La délimitation de la zone de compétence des gardes particuliers est en annexe.

.../...

Article 3

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article 4

Préalablement à son entrée en fonction **Madame TEDOS Cindy** doit avoir prêté serment devant le tribunal d'instance de sa résidence administrative.

Article 5

Dans l'exercice de ses fonctions, **Madame TEDOS Cindy** doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de la carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la Préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique

Article 9

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Martinique est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera notifié au maire de la ville de Ducos qui devra en assurer la remise à l'intéressée.

Fait à Fort de France, le 17 JAN. 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

DEAL

R02-2018-01-17-009

**ARRÊTÉ N°201801-0011 du 17/01/2018 portant agrément
de Mme BELFAN Béatrice en qualité de garde particulier
et de garde de la voirie routière**

Agrément de garde particulier et de garde de la voirie routière de Mme BELFAN Béatrice



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

Arrêté n° 201801-0011

portant agrément de Madame BELFAN Béatrice
en qualité de garde particulier

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1, et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 322-10-1 à L322-10-4 et R.322-15 à R.322-15-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 116-2;

Vu la commission délivrée par le Maire de la Ville de Ducos en date du 30 novembre 2017 par laquelle il confie à **Madame BELFAN Béatrice**, la surveillance de ses propriétés et du réseau routier de la ville de Ducos ;

Vu le plan de délimitation de la ville de Ducos ;

Vu l'arrêté du préfet de la Martinique, en date du 15 novembre 2017 reconnaissant l'aptitude technique de **Mme Béatrice BELFAN**;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique ;

ARRETE

Article 1er

Madame Béatrice BELFAN est agréée en qualité de **Garde Particulier** pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés dont elle a la garde, et de **Garde de la voirie Routière** pour les contraventions de voirie portant atteintes au domaine routier de la ville de Ducos.

Article 2

La délimitation de la zone de compétence des gardes particuliers est en annexe.

...

Article 3

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article 4

Préalablement à son entrée en fonction **Mme BELFAN Béatrice** doit avoir prêté serment devant le tribunal d'instance de sa résidence administrative,

Article 5

Dans l'exercice de ses fonctions, **Mme BELFAN Béatrice** doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de la carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la Préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique

Article 9

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Martinique est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera notifié au maire de la ville de Ducos qui devra en assurer la remise à l'intéressée.

Fait à Fort de France, le 17 JAN. 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

DEAL

R02-2018-01-17-010

**ARRÊTÉ N°201801-0012 du 17/01/2018 portant agrément
en qualité de garde particulier et de garde de la voirie
routière de Mme JEAN-MARIE-FLORE Véronique**
*Agrément en qualité de garde particulier et de garde de la voirie routière de Mme
JEAN-MARIE-FLORE Véronique*

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

Arrêté n° 201801-0012

portant agrément de Madame JEAN-MARIE-FLORE Véronique
en qualité de garde particulier

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1, et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 322-10-1 à L322-10-4 et R.322-15 à R.322-15-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 116-2;

Vu la commission délivrée par le Maire de la Ville de Ducos en date du 30 novembre 2017 par laquelle il confie à **Madame JEAN-MARIE-FLORE Véronique**, la surveillance de ses propriétés et du réseau routier de la ville de Ducos ;

Vu le plan de délimitation de la ville de Ducos ;

Vu l'arrêté du préfet de la Martinique, en date du 15 novembre 2017 reconnaissant l'aptitude technique de **Madame JEAN-MARIE-FLORE Véronique** ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique ;

ARRETE

Article 1^{er}

Madame JEAN-MARIE-FLORE Véronique est agréée en qualité de **Garde Particulier** pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés dont elle a la garde, et de **Garde de la voirie Routière** pour les contraventions de voirie portant atteintes au domaine routier de la ville de Ducos

Article 2

La délimitation de la zone de compétence des gardes particuliers est en annexe.

...

Article 3

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article 4

Préalablement à son entrée en fonction **Madame JEAN-MARIE-Flore Véronique** doit avoir prêté serment devant le tribunal d'instance de sa résidence administrative.

Article 5

Dans l'exercice de ses fonctions, **Madame JEAN-MARIE-Flore Véronique** doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de la carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la Préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique

Article 9

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Martinique est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera notifié au maire de la ville de Ducos qui devra en assurer la remise à l'intéressée.

Fait à Fort de France, le 17 JAN 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

DEAL

R02-2018-01-17-011

**ARRÊTÉ N°201801-0013 du 17/01/2018 portant agrément
en qualité de garde particulier et de garde de la voirie
routière de M. BELMO Bruno**

Agrément en qualité de garde particulier et de garde de la voirie routière de M. BELMO Bruno



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique*

Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

Arrêté n° 201801-0013

portant agrément de Monsieur Bruno BELMO
en qualité de garde particulier

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1, et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 322-10-1 à L322-10-4 et R.322-15 à R.322-15-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 116-2;

Vu la commission délivrée par le Maire de la Ville de Ducos en date du 30 novembre 2017 par laquelle il confie à **Monsieur Bruno BELMO** la surveillance de ses propriétés et du réseau routier de la ville de Ducos ;

Vu le plan de délimitation de la ville de Ducos ;

Vu l'arrêté du préfet de la Martinique, en date du 15 novembre 2017 reconnaissant l'aptitude technique de **Monsieur Bruno BELMO** ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique ;

ARRETE

Article 1er

Monsieur Bruno BELMO est agréé en qualité de **Garde Particulier** pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés dont il a la garde, et de **Garde de la voirie Routière** pour les contraventions de voirie portant atteintes au domaine routier de la ville de Ducos.

Article 2

La délimitation de la zone de compétence des gardes particuliers est en annexe.

.../...

Article 3

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article 4

Préalablement à son entrée en fonction **Monsieur Bruno BELMO** doit avoir prêté serment devant le tribunal d'instance de sa résidence administrative.

Article 5

Dans l'exercice de ses fonctions, **Monsieur Bruno BELMO** doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de la carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la Préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique

Article 9

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Martinique est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera notifié au maire de la ville de Ducos qui devra en assurer la remise à l'intéressée,

Fait à Fort de France, le

17 JAN 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

DEAL

R02-2018-01-17-012

**ARRÊTÉ N°201801-0014 du 17/01/2018 portant agrément
en qualité de garde particulier et de garde de la voirie
routière de M. TITUS Daniel**

Agrément en qualité de garde particulier et de garde de la voirie routière de M. TITUS Daniel

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique*

Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

Arrêté n°201801-0014

**portant agrément de Monsieur Daniel TITUS
en qualité de garde particulier**

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1, et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 322-10-1 à L322-10-4 et R.322-15 à R.322-15-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 116-2;

Vu la commission délivrée par le Maire de la Ville de Ducos en date du 30 novembre 2017 par laquelle il confie à **Monsieur Daniel TITUS** la surveillance de ses propriétés et du réseau routier de la ville de Ducos ;

Vu le plan de délimitation de la ville de Ducos ;

Vu l'arrêté du préfet de la Martinique, en date du 15 novembre 2017 reconnaissant l'aptitude technique de **Monsieur Daniel TITUS** ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique ;

ARRETE

Article 1er

Monsieur Daniel TITUS est agréé en qualité de **Garde Particulier** pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés dont il a la garde, et de **Garde de la voirie Routière** pour les contraventions de voirie portant atteintes au domaine routier de la ville de Ducos.

Article 2

La délimitation de la zone de compétence des gardes particuliers est en annexe.

...

Article 3

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article 4

Préalablement à son entrée en fonction **Monsieur Daniel TITUS** doit avoir prêté serment devant le tribunal d'instance de sa résidence administrative.

Article 5

Dans l'exercice de ses fonctions, **Monsieur Daniel TITUS** doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de la carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la Préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique

Article 9

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Martinique est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera notifié au maire de la ville de Ducos qui devra en assurer la remise à l'intéressée.

Fait à Fort de France, le 17 JAN. 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

DEAL

R02-2018-01-22-008

Arrêté portant création et composition d'une mission
d'accompagnement technique de bassin relative à la
compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention

*Arrêté portant création et composition d'une mission d'accompagnement technique de bassin
relative à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)*

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

*Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement*

ARRÊTÉ N°

portant création et composition d'une mission d'accompagnement technique de bassin relative à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Le Préfet de la Martinique

VU le code de l'environnement, et notamment l'article L 211-7 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 59 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 modifié relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du Préfet coordonnateur de bassin ;

VU le décret du 29 juin 2017 portant nomination du Préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, M. Franck ROBINE ;

VU l'arrêté du 30 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Martinique et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

VU l'avis du Comité de l'Eau et de la Biodiversité réuni en bureau du 09 janvier 2018 relatif à la désignation des membres de la mission d'accompagnement technique pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une mission d'accompagnement est nécessaire pour la concertation et le dialogue afin d'accompagner la prise de compétence GEMAPI par les communes ;

CONSIDÉRANT que la composition de la commission s'inspirera des dispositions du décret n°2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Il est créé, en Martinique, une mission d'accompagnement technique de bassin visant à accompagner la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) par les communes.

Cette mission est chargée d'émettre des recommandations quant aux outils utiles à l'exercice de la compétence, d'établir un état des lieux des linéaires des cours d'eau ainsi qu'un état des lieux technique, administratif et économique des ouvrages et des installations nécessaires à l'exercice de la compétence.

La mission d'accompagnement technique du bassin de la Martinique est présidée par le préfet de la Martinique ou son représentant.

Le secrétariat technique est assuré par le DEAL de la Martinique.

ARTICLE 2

La mission d'accompagnement technique de bassin de la Martinique est composée, outre son président, des membres suivants :

- La directrice de l'office de l'eau de la Martinique ou son représentant
- le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de la Martinique, ou son représentant

Au titre des représentants du collège Etat du Comité de l'Eau et de la Biodiversité :

- le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant ;
- le Directeur de la Mer, ou son représentant ;
- le Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ou son représentant.

Au titre des représentants désignés parmi le collège des élus du Comité de l'Eau et de la Biodiversité

- Mme Marie-France TOUL représentante de l'assemblée de la CTM ;
 - Mme Nadine RENARD, suppléante ;
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE représentant de l'assemblée de la CTM ;
 - Mme Maryse PLANTIN, suppléante ;
- M. Yvon PACQUIT représentant les délégués pour les groupements de collectivités territoriales compétentes en Eau potable et/ou assainissement ;
 - M. Luc LEDOUX, suppléant
- M. Eugène LARCHER représentant les délégués pour les groupements de collectivités territoriales compétentes en Eau potable et/ou assainissement ;
 - M. Victor CESAR, suppléant ;
- M. Alfred MONTHIEUX représentant les délégués pour les groupements de collectivités territoriales compétentes en Eau potable et/ou assainissement ;
 - Mme Patricia TELLE, suppléante ;
- M. Arnaud RENE-CORAIL représentant les délégués des communes ;
 - M. Marcellin NADEAU, suppléant.

Au titre des membres dont les compétences sont utiles à l'accomplissement des tâches qui incombent à la mission d'accompagnement :

- Le président du conseil d'administration de l'Office de l'Eau de la Martinique ou son représentant ;
- Le représentant du Parc Naturel de Martinique ou son représentant ;
- Le Maire de la Ville du Lamentin ou son représentant ;
- Le Maire de la Ville de Fort-de-France ou son représentant.

ARTICLE 3

La mission pourra se faire assister par toute personne physique ou morale dont les compétences lui paraissent particulièrement utiles :

- le chef du service en charge de la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) ou son représentant ;
- le chef du service en charge de la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD) ou son représentant ;
- le chef du service en charge de la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM) ou son représentant ;
- le chef du Service Mixte de Police de l'Environnement (SMPE) ou son représentant ;
- M. le Directeur de Météo France ou son représentant ;
- un représentant de l'Ordre des Architectes de Martinique ;
- un représentant des Assureurs de Martinique ;
- un représentant de la CCIM ;
- un bureau d'étude expert.

ARTICLE 4

En application du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en contentieux auprès du Tribunal Administratif de Fort-de-France, dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le recours doit être adressé à la juridiction par courrier recommandé avec accusé réception.

ARTICLE 5

Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 22 JAN. 2018
Le préfet de la Martinique

Franck ROBINÉ

DEAL

R02-2018-01-24-002

ARRETE portant renouvellement de l'habilitation de l'association agréée de protection de l'environnement APNE à prendre part au débat sur l'environnement se déroulant au sein des instances consultatives de la
Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Mission Stratégie, Performance et Promotion du Développement
Durable (SPPDD)

ARRETE N°

**Portant renouvellement de l'habilitation de l'association agréée de protection de l'environnement
« Association pour la Protection de la Nature et de l'environnement » (APNE)
à prendre part au débat sur l'environnement se déroulant au sein des instances consultatives
de la Martinique.**

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

- VU Le code de l'environnement, notamment ses articles L.141-3 et R141-21 à R 141- 26 ;
- VU le décret n° 2011-832 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances, notamment son article 3 ;
- VU le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
- VU le décret du 29 juin 2017, nommant M. Franck ROBINE, Préfet de la région Martinique, Préfet de la Martinique ;
- VU Le décret du 24 juin 2015 portant nomination de Monsieur AMOUSSOU-ADEBLE Patrick, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 fixant la composition du dossier de demande de participation au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012277- 0016 du 3 octobre 2012 fixant les conditions pour habiliter les associations agréées pour la protection de l'environnement souhaitant participer au débat public sur l'environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017, portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement, de « l'Association pour la Protection de la Nature et de l'environnement » (APNE) pour une durée de cinq ans ;

- VU L'arrêté préfectoral du n° R02-2016-09-12-005 du 12 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire Général – Administration générale ;
- VU la demande de renouvellement d'habilitation de l'association pour la Protection de la Nature et de l'environnement (APNE)
- VU l'avis favorable de M. le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

CONSIDERANT que l'association agréée de protection de l'environnement « Association Pour la Protection de la Nature et de l'environnement » (APNE), justifie d'une expérience et de savoirs reconnus dans le domaine environnemental et qu'elle dispose de statuts, financements ainsi que de conditions d'organisation et de fonctionnement qui ne limitent pas son indépendance, notamment à l'égard des pouvoirs publics;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture;

ARRETE

Article 1:

l'Association pour la Protection de la Nature et de l'environnement (APNE) ; dont le siège social est situé : c/o M. Charles VIRASSAMY, habitation Bellevue, 97240 LE FRANCOIS, est habilitée à prendre part au débat sur l'environnement se déroulant au sein des instances consultatives de la Martinique.

Article 2:

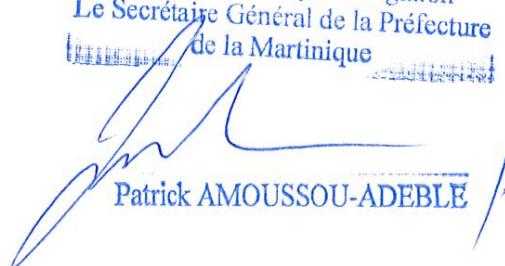
Cette habilitation est valable cinq ans, à compter de la date du présent arrêté, sous réserve que son agrément de protection de l'environnement soit opposable.

Article 3:

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'association pour la Protection de la Nature et de l'environnement (APNE) et sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

24 JAN. 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

DEAL

R02-2018-01-24-001

ARRETE portant renouvellement de l'habilitation de l'association agréée de protection de l'environnement SEPANMAR à prendre part au débat sur l'environnement se déroulant au sein des instances consultatives de la Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Mission Stratégie, Performance et Promotion du Développement
Durable (SPPDD)

ARRETE N°

**Portant renouvellement de l'habilitation de l'association agréée de protection de l'environnement
« Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature à la Martinique »
(SEPANMAR)
à prendre part au débat sur l'environnement se déroulant au sein des instances consultatives
de la Martinique.**

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

- VU Le code de l'environnement, notamment ses articles L.141-3 et R141-21 à R 141- 26 ;
- VU le décret n° 2011-832 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances, notamment son article 3 ;
- VU le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
- VU le décret du 29 juin 2017, nommant M. Franck ROBINE, Préfet de la région Martinique, Préfet de la Martinique ;
- VU Le décret du 24 juin 2015 portant nomination de Monsieur AMOUSSOU-ADEBLE Patrick, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique
- VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 fixant la composition du dossier de demande de participation au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012277- 0016 du 3 octobre 2012 fixant les conditions pour habiliter les associations agréées pour la protection de l'environnement souhaitant participer au débat public sur l'environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2017-12-27-001 du 27 décembre 2017, portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement, de l'association « Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature à la Martinique » (SEPANMAR) pour une durée de cinq ans ;

- VU** L'arrêté préfectoral du n° R02-2016-09-12-005 du 12 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire Général – Administration générale ;
- VU** la demande de renouvellement d'habilitation de l'association « Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature à la Martinique » (SEPANMAR) ;
- VU** l'avis favorable de M. le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

CONSIDERANT que l'association agréée de protection de l'environnement « Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature à la Martinique » (SEPANMAR) , justifie d'une expérience et de savoirs reconnus dans le domaine environnemental et qu'elle dispose de statuts, financements ainsi que de conditions d'organisation et de fonctionnement qui ne limitent pas son indépendance, notamment à l'égard des pouvoirs publics;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture;

ARRETE

Article 1:

l'Association « Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature à la Martinique » (SEPANMAR) ; dont le siège social est situé : C/O M.Stéphane JEREMIE, route des bambous, quartier Montravail, 97228 SAINTE-LUCE, est habilitée à prendre part au débat sur l'environnement se déroulant au sein des instances consultatives de la Martinique.

Article 2:

Cette habilitation est valable cinq ans, à compter de la date du présent arrêté, sous réserve que son agrément de protection de l'environnement soit opposable.

Article 3:

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'association « Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature à la Martinique » (SEPANMAR) et sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

24 JAN. 2018
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

DIECCTE

R02-2017-12-26-003

DOC250118 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP810645713
- Acte n° 324 - Association d'Aide au Bien Vivre



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE MARTINIQUE

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP810645713, Acte n° 324**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'arrêté n° R02-2016-10-20-001 du 20/10/2016 du Préfet de la Martinique portant délégation de signature à Madame Monique GRIMALDI, directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu la décision du 27/07/2017, dans son article 4, portant subdélégation de signature de la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Madame Patricia LIDAR, Chef du département Soutien à la création d'entreprise et promotion de l'emploi, projets transversaux ;

Le préfet de la Martinique

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIECCTE de la Martinique le 19 décembre 2017 par Monsieur Xavier LAVAL en qualité de Président, pour l'**Association d'Aide au Bien Vivre** dont l'établissement principal est situé, 8 Rue des Frères Dominique et Bernardin Bidard, 97212 SAINT JOSEPH et enregistré sous le N° SAP810645713 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Assistance informatique à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

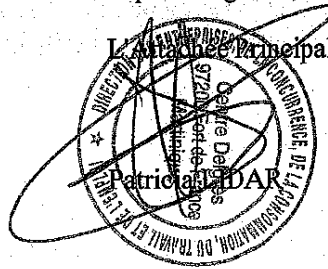
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 26 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
et par délégation,

La Préfète Principale d'Administration de l'Etat,



DIECCTE

R02-2017-12-26-002

DOC250118-001 - Récépissé de déclaration modificative
d'un organisme de services à la personne - N°
SAP482844305 - acte n° 316 - Association
VOLONTERRE



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE MARTINIQUE

**Récépissé de déclaration modificative
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP482844305, Acte n° 316**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'agrément en date du 1^{er} janvier 2016 à l'organisme ASSOCIATION VOLONTERRE;

Vu l'autorisation du conseil départemental de la Martinique en date du 23 octobre 2012;

Vu l'arrêté n° R02-2016-10-20-001 du 20/10/2016 du Préfet de la Martinique portant délégation de signature à Madame Monique GRIMALDI, directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu la décision du 27/07/2017, dans son article 4, portant subdélégation de signature de la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Madame Patricia LIDAR, Chef du département Soutien à la création d'entreprise et promotion de l'emploi, projets transversaux ;

Le préfet de la Martinique

Constata :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIECCTE de la Martinique le 23/10/2017 par Madame Christie MARIELLO en qualité de Directrice, pour l'Association VOLONTERRE dont l'établissement principal est situé, 26 rue du Dr Morestin, Quartier AKR, 97218 BASSE POINTE et enregistré sous le N° SAP482844305 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)

- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (972)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (972)
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (972)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (972)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 26 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
et par délégation,

Patricia LIDON, Représentante Principale d'Administration de l'Etat,



DIECCTE

R02-2017-12-04-005

**DOC250118-002 - Arrêté portant agrément d'un organisme
de services à la personne - n° SAP 824399364 - Entreprise
KIDS SERVICES MARTINIQUE**



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE MARTINIQUE

Arrêté portant agrément d'un organisme
de services à la personne N° SAP 824399364

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-11 et D.7231-1;

Vu le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail;

Vu la demande d'agrément présentée le 26 octobre 2017, par Monsieur HONORE Hervé en qualité de gérant ;

Vu l'avis émis le 30 novembre 2017 par le président du conseil départemental de la Martinique

Vu l'arrêté n° R02-2016-10-20-001 du 20/10/2016 du Préfet de la Martinique portant délégation de signature à Madame Monique GRIMALDI, directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu la décision du 27/07/2017, dans son article 4, portant subdélégation de signature de la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Madame Patricia LIDAR, Chef du département Soutien à la création d'entreprise et promotion de l'emploi, projets transversaux ;

Le préfet de la Martinique

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'Entreprise **KIDS SERVICES MARTINIQUE**, dont l'établissement principal est situé Local 15 Centre d'Affaires Didier Piazza, 2 rue du Professeur Raymond Garcin, 97200 FORT DE France, est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 30 novembre 2017.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (uniquement en mode prestataire)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (uniquement en mode prestataire)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIECCTE de la Martinique ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

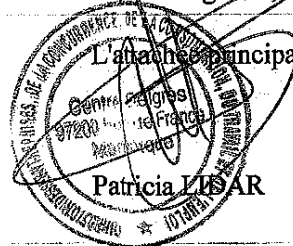
Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal Administratif - 12, rue du Citronnier - Plateau Fofu - cs 17103 - 97271 Schoelcher cedex.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Fort-de-France, le 4 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et par délégation,

L'attachée principale d'administration de l'Etat,



DIECCTE

R02-2017-12-27-005

**DOC250118-003 - Récépissé de déclaration modificative
d'un organisme de services à la personne enregistré sous le
n° SAP 824399364 - Acte n° 318 - Entreprise KIDS
SERVICES MARTINIQUE**



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE MARTINIQUE

**Récépissé de déclaration modificative
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP824399364, Acte n° 318**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'arrêté n° R02-2016-10-20-001 du 20/10/2016 du Préfet de la Martinique portant délégation de signature à Madame Monique GRIMALDI, directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu la décision du 27/07/2017, dans son article 4, portant subdélégation de signature de la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Madame Patricia LIDAR, Chef du département Soutien à la création d'entreprise et promotion de l'emploi, projets transversaux ;

Le préfet de la Martinique

Constata :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIECCTE de la Martinique le 26 octobre 2017 par Monsieur Hervé HONORE en qualité de gérant, pour l'Entreprise **KIDS SERVICES MARTINIQUE** dont l'établissement principal est situé Local 15, Centre d'Affaires Didier Plaza 2 rue du Professeur Raymond Garcin, 97200 FORT DE FRANCE et enregistré sous le N° SAP824399364 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État :

- En mode prestataire :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (972)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (972)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

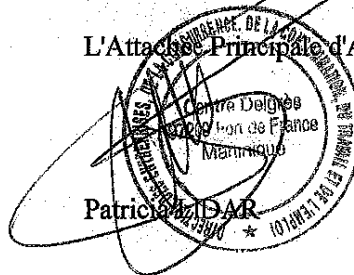
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 27 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
et par délégation.

L'Attachée Principale d'Administration de l'Etat,



Patricia DAR

DIECCTE

R02-2018-01-23-005

DOC250118-004 - Arrêté abrogeant l'arrêté préfectoral n°
R02-2015-11-07001 du 7 juillet 2015 portant fermeture
administrative de la boucherie, entreprise personnelle en
nom propre exploitée par M. Yves DALMAT sise 38 rue
Etienne Sicot - 97232 SCHOELCHER



PREFET DE LA MARTINIQUE

**DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**
Centre Delgrès – Route de la Pointe des Sables
B.P. 653 - 97263 Fort de France Cedex
Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie

ARRETE N°

Abrogeant l'arrêté préfectoral n° R02-2015-11-07001 du 7 juillet 2015 portant fermeture administrative de la boucherie, entreprise personnelle en nom propre exploitée par M. Yves DALMAT, sise 38 rue Etienne Sicot, 97233 SCHOELCHER.

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu le Règlement CE n° 852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires ;

Vu le code de la consommation et notamment son article L.521-5 ;

Vu le décret n° 2009-1121 du 16 septembre 2009 portant application de l'article L.412-1 du code de la consommation en ce qui concerne l'hygiène des produits et des denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et des denrées alimentaires en contenant ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant, pris en application de l'article L. 231-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2015-11-07001 du 7 juillet 2015 portant fermeture administrative de la boucherie, entreprise personnelle en nom propre exploitée par M. Yves DALMAT, sise 38 rue Etienne Sicot, 97233 SCHOELCHER ;

La DGCCRF met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document.

Considérant qu'à la suite du contrôle réalisé le 16 octobre 2015 par un agent de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, au sein des locaux de la boucherie « DALMAT », exploitée par M. Yves DALMAT, sise 38 rue Etienne Sicot, 97233 SCHOELCHER, des manquements graves et flagrants aux règles d'hygiène des aliments avaient été relevés ;

Considérant qu'un arrêté de fermeture a été adopté le 07 novembre 2015 ;

Considérant le procès-verbal pour inexécution d'une mesure corrective ordonnée à un établissement en raison du danger pour la santé publique ou la sécurité des consommateurs que présentent les produits qu'il fabrique ou met sur le marché en l'espèce de la viande et abats comestibles frais, congelés ou surgelés, établi suite au contrôle du 18 décembre 2015 ;

Considérant l'audience de M. Yves DALMAT ayant eu lieu le 25 octobre 2017 au Tribunal Correctionnel de Fort-de-France, lors de laquelle le juge a demandé une intervention des services de la DIECCTE-POLE C, pour réaliser un nouveau contrôle au sein de la boucherie DALMAT, lorsque celui-ci l'aurait informée de la réalisation des travaux nécessaires à la remise en conformité de ses locaux ;

Considérant que la contre-visite effectuée le vendredi 05 janvier 2018 par un agent de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, au sein de la boucherie « DALMAT » exploitée par M. Yves DALMAT, sise 38 rue Etienne Sicot, 97233 SCHOELCHER, a permis de constater la réalisation des travaux demandés et la correction des dysfonctionnements précédemment constatés, permettant la remise en conformité des locaux au regard de l'injonction prononcée le 06 mai 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE :

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° R02-2015-11-07001 du 7 juillet 2015 ordonnant la fermeture de la boucherie « DALMAT », exploitée en nom propre par M. Yves DALMAT, sise 38 rue Etienne Sicot, 97233 SCHOELCHER, jusqu'à la mise en conformité des locaux, des équipements et des conditions d'exploitation avec la réglementation en vigueur est abrogé.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique, le Commandant de gendarmerie de la Martinique, le Directeur des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Martinique, le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique, le Maire de la commune de SCHOELCHER, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort de France, le 23/01/2018
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

2/2

Direction Intérrégionales des Douanes

R02-2018-01-05-003

Habilitations transactionnelles

Mise à jour des habilitations transactionnelles

FORT DE FRANCE, LE 5 JANV. 2018

DI Antilles Guyane
PLATEAU ROY-CLUNY
97247 FORT DE FRANCE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : HUMILY Karine
Téléphone : 0596 70 72 72
Télécopie : 0596 70 73 65
Mél : di-antilles-guyane@douane.finances.gouv.fr

Décision 2018/1 du directeur interrégional à FORT DE FRANCE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;
Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;
Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris

en annexe III de la présente décision, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe IV de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe V de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 6 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VI de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 7 – Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 8 - Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VIII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Le directeur interrégional,
ORIGINAL SIGNÉ

DUTHEIL Jean-Francois



Annexe II à la décision n° 2018/1 du 5 janv. 2018 du directeur interrégional *DUTHEIL*
Jean-Francois

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

Annexe I à la décision n° 2018/1 du 5 janv. 2018 du directeur interrégional *DUTHEIL*
Jean-François

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

Annexe III à la décision n° 2018/1 du 5 janv. 2018 du directeur interrégional *DUTHEIL Jean-Francois*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
BIZOT Guillaume (Fort de France bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	5000	5000	750	7500
CHIFFRIN Marie-Noelle (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	5000	5000	750	7500
MAZARI Stephane (Fort de France bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	5000	5000	750	7500
CAVADASKI Gilles (Fort de France div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	15000	7500	1500	15000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de France div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	15000	7500	1500	15000
MAIRONIS Thierry (Fort de France mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	7500	7500	1000	10000
WILLIAM Victoire (Fort de France mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	7500	7500	1000	10000
AGUERO Marc (Fort de France port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	5000	5000	750	7500
FENOUILLET Bernard (Fort de France port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Agent pôle fiscalité	5000	5000	750	7500
HENAFF Yves-Marie (Fort de France port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	7500	7500	1000	10000
MAVOUNGO Hugues (Fort de France port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Gestionnaire des procédures	5000	5000	750	7500
MELI Christophe (Fort de France port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	5000	5000	750	7500
OUTAHYOU Isabelle (Fort de France port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	5000	5000	750	7500
REMINY Alain-Marc (Fort de France port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	5000	5000	750	7500

TOLEDANO Julien (Fort de France port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	5000	5000	750	7500
TOUSSAINT Henri (Fort de France port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	7500	7500	1000	10000
CANNENTERRE Theresa (La trinité bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	5000	5000	750	7500
COUSIN Herve (La trinité bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	5000	5000	750	7500
MARCELIN Rene (La trinité bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	5000	5000	750	7500
CAYOL Louis (Le lamentin aéro bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	5000	5000	750	7500
ELORE Erck (Le lamentin aéro bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	7500	7500	1000	10000
GODARON Serge (Le lamentin aéro bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	5000	5000	750	7500
HERTHE Cerlan (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	5000	5000	750	7500
MERLIN Michel (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	5000	5000	750	7500
RAGOO Ralph (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	5000	5000	750	7500
ADIGERY Alfred (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	5000	5000	750	7500
CAMBRAY Eddle (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	5000	5000	750	7500
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	5000	5000	750	7500
DEGRAVE Charlotte (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	5000	5000	750	7500
DUMANOIR Dominique (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	5000	5000	750	7500
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	7500	7500	1000	10000
MONCOUCUT Philippe (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI,	5000	5000	750	7500
RAPON Nadine (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	5000	5000	750	7500

**Annexe IV à la décision n° 2018/1 du 5 janv. 2018 du directeur interrégional *DUTHEIL*
*Jean-Francois***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BIZOT Guillaume (Fort de France bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv. Douan. Surv. unité 20-35agents	3000	7500	10000
CHIFFRIN Marie-Noelle (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35agents	3000	7500	10000
FOUQUET Morgane (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
JEAN MARIE Georges (Fort de France bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
LEUPOLD Stephen (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
MAZARI Stephane (Fort de France bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35agents	3000	7500	10000
NICOLAS Pierre (Fort de France bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
NIVERT Felix (Fort de France bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
RAVI Claude (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
SAINI Jean-Marc (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
URSULET Jimmy (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
WIART David (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
ZULEMIE Sandrine (Fort de France bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
CAVADASKI Gilles (Fort de France div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	10000	20000	50000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de France div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	10000	20000	50000
MAIRONIS Thierry (Fort de France mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	5000	10000	25000
MENCE Christlan (Fort de France mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	1500	3000	5000
WILLIAM Victoire (Fort de France mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	5000	10000	25000
ADELIN Claude (Fort de France port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000

AGUERO Brigitte (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Gestionnaire des procédures	1500	3000	5000
AGUERO Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	10000
ALPHA Max (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
ELMIRA Anne (Fort de france port bureau), CONTRACTUEL AUTRE, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
FENOUILLET Bernard (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Agent pôle fiscalité	3000	7500	10000
FILA Marie-Louise (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
HENAFF Yves-Marle (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	5000	10000	25000
JEANNE ROSE Gerard (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
LEGRAND Lillane (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
MARIE CLAIRE Florentine (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
MAVOUNGO Hugues (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Gestionnaire des procédures	3000	7500	10000
MELCHI Jose (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
MELI Christophe (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	10000
MIRANDE Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
NUMA Nicolas (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
OUTAHYOU Isabelle (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	3000	7500	10000
RAPON PASTOR Monique (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
REMINY Alain-Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	3000	7500	10000
ROUS Christelle (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
TOLEDANO Julien (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	3000	7500	10000
TOUSSAINT Henri (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	5000	10000	25000
TREFLE Marie-Andree (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
VERT PRE Louls (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
CANNENTERRE Theresa (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	10000

COUSIN Herve (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	3000	7500	10000
DESVARIEUX Isabelle (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
DUFLAUT Serge (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
MARCELIN Rene (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	3000	7500	10000
MEILGEN Julien (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
NOELL Christian (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
RAVENET Jean-Marie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
RONDEL Molve (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
CAPGRAS Pierre (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
CAYOL Louls (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	10000
CISERAN Gabriel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
COSPAR Charles (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
ELORE Erick (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	5000	10000	25000
GODARON Serge (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	3000	7500	10000
LENERAND Victor (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
MOUSTIN Michel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
CEZETTE Yannick (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
HERTHE Cerlan (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	3000	7500	10000
LOF Frantz (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	1500	3000	5000
MARTIAL Christian (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Cibleur	1500	3000	5000
MERLIN Michel (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	3000	7500	10000
NACITAS Jose (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
PARDIN Nicol (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
RAGOO Ralph (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	10000
TORBAL Estelle (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000

VALIDE Jean-Claude (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
VERT PRE Carol (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Cibleur	1500	3000	5000
VICTOR Maryse (Le lamentein bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
ADIGERY Alfred (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	3000	7500	10000
CAMBRAY Eddle (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	10000
GILBERT Christian (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
HERBIN Raphael (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent des recherches	1500	3000	5000
JOSEPH Mickael (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	3000	7500	10000
SYLVESTRE Dominique (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
ZIMMERMANN Jessica (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
PASQUIER Laurent (Martinique POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	5000	100000	250000
DEGRAVE Charlotte (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	3000	7500	10000
DUMANOIR Dominique (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	3000	7500	10000
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	5000	10000	25000
MONCOUCUT Philippe (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI,	3000	7500	10000
RAPON Nadine (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	3000	7500	10000

Annexe V à la décision n° 2018/1 du 5 janv. 2018 du directeur interrégional *DUTHEIL Jean-François*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BIZOT Guillaume (Fort de France bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv. Douan. Surv. unité 20-35agents	3000	7500	10000
CHIFFRIN Marie-Noëlle (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35agents	3000	7500	10000
FOUQUET Morgane (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
JEAN MARIE Georges (Fort de France bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
LEUPOLD Stephen (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
MAZARI Stéphane (Fort de France bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35agents	3000	7500	10000
NICOLAS Pierre (Fort de France bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
NIVERT Félix (Fort de France bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
RAVI Claude (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
SAINI Jean-Marc (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
URSULET Jimmy (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
WIART David (Fort de France bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
ZULEMIE Sandrine (Fort de France bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
CAVADASKI Gilles (Fort de France div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	10000	20000	50000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de France div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	10000	20000	50000
MAIRONIS Thierry (Fort de France mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	5000	10000	25000
MENCE Christlan (Fort de France mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	1500	3000	5000
WILLIAM Victoire (Fort de France mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	5000	10000	25000

ADELINE Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	3000	5000
AGUERO Brigitte (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Gestionnaire des procédures	1500	3000	5000
AGUERO Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	10000
ALPHA Max (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	3000	5000
ELMIRA Anne (Fort de france port bureau), CONTRACTUEL AUTRE, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	3000	5000
FENOUILLET Bernard (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Agent pôle fiscalité	3000	7500	10000
FILA Marie-Louise (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
HENAFF Yves-Marie (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	5000	10000	25000
JEANNE ROSE Gerard (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
LEGRAND Lillane (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	3000	5000
MARIE CLAIRE Florentine (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	3000	5000
MAVOUNGO Hugues (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Gestionnaire des procédures	3000	7500	10000
MELCHI Jose (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	3000	5000
MELI Christophe (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	10000
MIRANDE Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	3000	5000
NUMA Nicolas (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	3000	5000
OUTAHYOU Isabelle (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	10000
RAPON PASTOR Monique (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
REMINY Alain-Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	3000	7500	10000
ROUS Christelle (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	3000	5000
TOLEDANO Julien (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	10000
TOUSSAINT Henri (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	5000	10000	25000
TREFLE Marie-Andree (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	3000	5000

VERT PRE Louis (Fort de France port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
CANNENTERRE Theresa (La trinité bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv. Douan. Surv. unité 20-35agents	3000	7500	10000
COUSIN Herve (La trinité bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35agents	3000	7500	10000
DESVARIEUX Isabelle (La trinité bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
DUFLAUT Serge (La trinité bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
MARCELIN Rene (La trinité bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35agents	3000	7500	10000
MEILGEN Julien (La trinité bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
NOELL Christian (La trinité bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
RAVENET Jean-Marie (La trinité bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
RONDEL Moïse (La trinité bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
CAPGRAS Pierre (Le lamentin aéro bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
CAYOL Louis (Le lamentin aéro bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	10000
CISERAN Gabriel (Le lamentin aéro bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
COSPAR Charles (Le lamentin aéro bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	3000	5000
ELORE Erick (Le lamentin aéro bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	5000	10000	25000
GODARON Serge (Le lamentin aéro bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	3000	7500	10000
LENERAND Victor (Le lamentin aéro bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
MOUSTIN Michel (Le lamentin aéro bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	3000	5000
CEZETTE Yannick (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
HERTHE Cerlan (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35agents	3000	7500	10000
LOF Frantz (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	1500	3000	5000
MARTIAL Christian (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Cibleur	1500	3000	5000
MERLIN Michel (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35agents	3000	7500	10000
NACITAS Jose (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
PARDIN Nicol (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000

RAGOO Ralph (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	10000
TORBAL Estelle (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
VALIDE Jean-Claude (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
VERT PRE Carol (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Cibleur	1500	3000	5000
VICTOR Maryse (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
ADIGERY Alfred (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	3000	7500	10000
CAMBRAY Eddle (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	10000
GILBERT Christlan (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1500	3000	5000
HERBIN Raphael (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent des recherches	1500	3000	5000
JOSEPH Mickael (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	3000	7500	10000
SYLVESTRE Dominique (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
ZIMMERMANN Jessica (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	3000	5000
PASQUIER Laurent (Martinique POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	illimité	100000	250000
DEGRAVE Charlotte (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	3000	7500	10000
DUMANOIR Dominique (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	3000	7500	10000
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	5000	10000	25000
MONCOUCUT Philippe (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI,	3000	7500	10000
RAPON Nadine (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	3000	7500	10000

Annexe VI à la décision n° 2018/1 du 5 Janv. 2018 du directeur interrégional *DUTHEIL Jean-Francois*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas

Montant des billets, pièces... : Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
BIZOT Guillaume (Fort de france bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000
CHIFFRIN Marie-Noelle (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
MAZARI Stephane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
CAVADASKI Gilles (Fort de france div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	50000	50000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	50000	50000
MAIRONIS Thlerry (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	20000	20000
HENAFF Yves-Marie (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	20000	20000
TOUSSAINT Henrl (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	20000	20000
CANNENTERRE Theresa (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000
COUSIN Herve (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
MARCELIN Rene (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
ELORE Erick (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	20000	20000
HERTHE Cerlan (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
MERLIN Michel (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
RAGOO Ralph (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000
ADIGERY Alfred (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
CAMBRAY Eddle (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000

PASQUIER Laurent (Martinique POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	300000	150000
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	20000	20000

**Annexe VII à la décision n° 2018/1 du 5 janv. 2018 du directeur interrégional *DUTHEIL*
*Jean-François***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AMBROISINE Gerard (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BELLASSEE Marie-Line (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BIZOT Guillaume (Fort de france bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	3000	7500
BRANCHI Jean-Michel (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CAILLEAU Nathalie (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CHIFFRIN Marie-Noelle (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
FOUQUET Morgane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
GALION Shlmy (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
JEAN MARIE Georges (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LALANDE Mathieu (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LEUPOLD Stephen (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LONCAN Nadla (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
MARTINEL Marie-Claire (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
MAZARI Stephane (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
MISCHLER Thomas (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
MORCILLO Jeremy (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
NICOLAS Pierre (Fort de france bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
NIVERT Felix (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
RAVI Claude (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000

RAYMOND Julie (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
SAINI Jean-Marc (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
TECHER Noël (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
URSULET Jimmy (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
VENTURA Jean-Pierre (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
WIART David (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
ZULEMIE Sandrine (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CAVADASKI Gilles (Fort de france div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	1500	7500	15000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	1500	7500	15000
BRASSAN Frederic (Fort de france mess. bureau), Contractuel DGDDI Non titulaires (ex auxil.),	250	1000	3000
BREDON Clemence (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
DEYMIER Edouard (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
JUBERT Marlene (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
LARGANGE Camille (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	250	1000	3000
MACAIRE Myrlam (Fort de france mess. bureau), Contractuel DGDDI Non titulaires (ex auxil.), DGDDI Contractuel	250	1000	3000
MAIRONIS Thierry (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	5000	10000
MARAJO Patrice (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
MENCE Christian (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	250	1000	3000
MORVILLE Jean-Maurice (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
PEZO Eric (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
WILLIAM Victoire (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	5000	10000
ADELINE Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000

AGUERO Brigitte (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Gestionnaire des procédures	250	1000	3000
AGUERO Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	1000	3000	7500
ALPHA Max (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
CLAIRVOYANT Marie-Laurence (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
DESTOURS Roger (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
ELMIRA Anne (Fort de france port bureau), CONTRACTUEL AUTRE, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
FANCHONNA Cyr (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
FENOUILLET Bernard (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Agent pôle fiscalité	1000	3000	7500
FILA Marie-Louise (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	1000	3000
HENAFF Yves-Marie (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	5000	10000
JEANNE ROSE Gerard (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	1000	3000
LAFLEUR Luce (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
LEGRAND Lillane (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
MAIRONIS Jean (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	250	1000	3000
MARCELIN Jose (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
MARIE CLAIRE Florentine (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
MAVOUNGO Hugues (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Gestionnaire des procédures	1000	3000	7500
MELCHI Jose (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
MELI Christophe (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	3000	7500
MIRANDE Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
NIVOR Julien (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	250	1000	3000
NUMA Nicolas (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000

OUTAHYOU Isabelle (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	7500
RAPON PASTOR Monique (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	1000	3000
REGIS Joel (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
REMINY Alain-Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	1000	3000	7500
ROUS Christelle (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
TOLEDANO Julien (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	7500
TOUSSAINT Henri (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	5000	10000
TREFLE Marie-Andree (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
VERT PRE Louis (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	1000	3000
BARET Marie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BELLAY Patrick (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BENCHORA Nacer (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BROUSSOT Virginie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CANNENTERRE Theresa (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	3000	7500
CARDON Kevin (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
COUSIN Herve (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
DESVARIEUX Isabelle (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
DUFLAUT Serge (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
GRAY-DUSTOU Julien (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
HELENE Christian (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
HENNY Tanja (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LAUNAY Robin (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LE GOFF Thierry (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LOZUPONE Nolwenn (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000

MARCELIN Rene (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
MEILGEN Julien (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
NOELL Christian (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
RAVENET Jean-Marie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
RONDEL Moise (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
SCRIBOT Laurent (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
AMAR Germain (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	250	1000	3000
ARETHAS Roseline (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	250	1000	3000
BLEAU Marie-Louise (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
BOBI Serge (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
CAPGRAS Pierre (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
CAYOL Louls (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	1000	3000	7500
CISERAN Gabriel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
COSPAR Charles (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
DELBLOND Jean (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
ELORE Erick (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	5000	10000
GALVA Patricia (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
GODARON Serge (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	7500
JOSEPH MERELIX Alex (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
LAMON Maryline (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
LENERAND Victor (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	1000	3000
MARIE MAGDELAINE Lucle (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
MOUSTIN Michel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	1000	3000

REMINY Brigitte (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
AGESILAS Jose (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
BARINGTHON Gratiant (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
BRUSSON Fablen (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	250	1000	3000
CABORD Bruno (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CAMBEILH Patrick (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
CEZETTE Yannick (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CORIOLES Alain (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	250	1000	3000
DELRIC Victor (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
DORWLING CARTER Herve (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
DURAGRIN Evelyne (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
EUGENE Alix (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
GLISSANT Raymond (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
GRANVILLE Georges (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
HERTHE Cerlan (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
LETON Sandrine (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LOF Frantz (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
MARTIAL Christian (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
MERLIN Michel (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
MOLINIER Josephe (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
MONARD Francine (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
NACITAS Jose (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
PALLIER Stephane (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	250	1000	3000
PARDIN Nicol (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
PIPE Monique (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000

RAGOO Ralph (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	3000	7500
RENE Joel (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
RUGARD Fred (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
SERRIERE Marie-Christine (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
TORBAL Estelle (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
VALERY Eugene (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
VALIDE Jean-Claude (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
VELAYOUDON Sylvain (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
VERT PRE Carol (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
VICTOR Maryse (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
ADIGERY Alfred (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
BARRAST Lorlyne (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BINGUE Fred (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CAMBRAY Eddle (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	3000	7500
CEZETTE Thierry (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
DE CROZET Matthias (Le marin bse), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
DOUART Yannick (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
ESPANOL Eric (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
FOISSAC Guillaume (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
GARDZIEL Marie-Christine (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
GILBERT Christian (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
HERBIN Raphael (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent des recherches	250	1000	3000
HERY Cedric (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
JOSEPH Mickael (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500

MEYZINDI Rodolphe (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
SAVY Patrick (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
SEGUIN-CADICHE Regis (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
SYLVESTRE Dominique (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
VANWAETERMEULEN Laurent (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
ZIMMERMANN Jessica (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
DEGRAVE Charlotte (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	3000	7500
DUMANOIR Dominique (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	3000	7500
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1500	5000	10000
MONCOUCUT Philippe (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI,	1000	3000	7500
RAPON Nadine (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	3000	7500

**Annexe VIII à la décision n° 2018/1 du 5 janv. 2018 du directeur interrégional *DUTHEIL*
*Jean-François***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AMBROISINE Gerard (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BELLASSEE Marie-Line (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BIZOT Guillaume (Fort de France BSE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv. Douan. Surv. unité 20-35agents	1000	3000	7500
BRANCHI Jean-Michel (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CAILLEAU Nathalie (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CHIFFRIN Marie-Noëlle (Fort de France BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35agents	1000	3000	7500
FOUQUET Morgane (Fort de France BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
GALION Shiny (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
JEAN MARIE Georges (Fort de France BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LALANDE Mathieu (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LEUPOLD Stephen (Fort de France BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LONCAN Nadia (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
MARTINEL Marie-Claire (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
MAZARI Stephane (Fort de France BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35agents	1000	3000	7500
MISCHLER Thomas (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
MORCILLO Jeremy (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
NICOLAS Pierre (Fort de France BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
NIVERT Felix (Fort de France BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
RAVI Claude (Fort de France BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000

RAYMOND Julie (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
SAINI Jean-Marc (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
TECHER Noel (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
URSULET Jimmy (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
VENTURA Jean-Pierre (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
WIART David (Fort de france bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
ZULEMIE Sandrine (Fort de france bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CAVADASKI Gilles (Fort de france div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	1500	7500	15000
FRANCERIE DELIAU Sandra (Fort de france div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	1500	7500	15000
BRASSAN Frederic (Fort de france mess. bureau), Contractuel DGDDI Non titulaires (ex auxil.),	250	1000	3000
BREDON Clemence (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
DEYMIER Edouard (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
JUBERT Marlene (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
LARGANGE Camille (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	250	1000	3000
MACAIRE Myrlam (Fort de france mess. bureau), Contractuel DGDDI Non titulaires (ex auxil.), DGDDI Contractuel	250	1000	3000
MAIRONIS Thierry (Fort de france mess. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	5000	10000
MARAJO Patrice (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
MENCE Christian (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	250	1000	3000
MORVILLE Jean-Maurice (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
PEZO Eric (Fort de france mess. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
WILLIAM Victoire (Fort de france mess. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	5000	10000
ADELIN Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000

AGUERO Brigitte (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Gestionnaire des procédures	250	1000	3000
AGUERO Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	1000	3000	7500
ALPHA Max (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
CLAIRVOYANT Marie-Laurence (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
DESTOURS Roger (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
ELMIRA Anne (Fort de france port bureau), CONTRACTUEL AUTRE, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
FANCHONNA Cyr (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
FENOUILLET Bernard (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Agent pôle fiscalité	1000	3000	7500
FILA Marie-Louise (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	1000	3000
HENAFF Yves-Marie (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	5000	10000
JEANNE ROSE Gerard (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	1000	3000
LAFLEUR Luce (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
LEGRAND Lillane (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
MAIRONIS Jean (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	250	1000	3000
MARCELIN Jose (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
MARIE CLAIRE Florentine (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
MAVOUNGO Hugues (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Gestionnaire des procédures	1000	3000	7500
MELCHI Jose (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
MELI Christophe (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	3000	7500
MIRANDE Claude (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000
NIVOR Julien (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	250	1000	3000
NUMA Nicolas (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	1000	3000

OUTAHYOU Isabelle (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	7500
RAPON PASTOR Monique (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	1000	3000
REGIS Joel (Fort de france port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
REMINY Alain-Marc (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	1000	3000	7500
ROUS Christelle (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
TOLEDANO Julien (Fort de france port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	7500
TOUSSAINT Henri (Fort de france port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	5000	10000
TREFLE Marie-Andree (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
VERT PRE Louis (Fort de france port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	1000	3000
BARET Marie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BELLAY Patrick (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BENCHORA Nacer (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BROUSSOT Virginie (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CANNENTERRE Theresa (La trinite bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	3000	7500
CARDON Kevin (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
COUSIN Herve (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
DESVARIEUX Isabelle (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
DUFLAUT Serge (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
GRAY-DUSTOU Julien (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
HELENE Christian (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
HENNY Tanja (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LAUNAY Robin (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LE GOFF Thierry (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LOZUPONE Nolwenn (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000

MARCELIN Rene (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
MEILGEN Julien (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
NOELL Christian (La trinite bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
RAVENET Jean-Marle (La trinite bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
RONDEL Moise (La trinite bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
SCRIBOT Laurent (La trinite bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
AMAR Germain (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	250	1000	3000
ARETHAS Roseline (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	250	1000	3000
BLEAU Marie-Louise (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
BOBI Serge (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
CAPGRAS Pierre (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
CAYOL Louls (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	1000	3000	7500
CISERAN Gabriel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
COSPAR Charles (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
DELBLOND Jean (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
ELORE Erick (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	5000	10000
GALVA Patricia (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	1000	3000
GODARON Serge (Le lamentin aero bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	7500
JOSEPH MERELIX Alex (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	7500	3000
LAMON Maryllne (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	7500	3000
LENERAND Victor (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	7500	3000
MARIE MAGDELAINE Lucle (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	250	7500	3000

MOUSTIN Michel (Le lamentin aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	250	7500	3000
REMINY Brigitte (Le lamentin aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	250	7500	3000
AGESILAS Jose (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
BARINGTHON Gratiant (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
BRUSSON Fablen (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	250	1000	3000
CABORD Bruno (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CAMBEILH Patrick (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
CEZETTE Yannick (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CORIOLES Alain (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	250	1000	3000
DELRIC Victor (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
DORWLING CARTER Herve (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
DURAGRIN Evelyne (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
EUGENE Ailx (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
GLISSANT Raymond (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
GRANVILLE Georges (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
HERTHE Cerlan (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
LETON Sandrine (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
LOF Frantz (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
MARTIAL Christian (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
MERLIN Michel (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
MOLINIER josephe (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
MONARD Francine (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
NACITAS Jose (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
PALLIER Stephane (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	250	1000	3000
PARDIN Nicoi (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000

PIPE Monique (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
RAGOO Ralph (Le lamentin bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	3000	7500
RENE Joel (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
RUGARD Fred (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
SERRIERE Marie-Christine (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
TORBAL Estelle (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
VALERY Eugene (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
VALIDE Jean-Claude (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
VELAYOUDON Sylvain (Le lamentin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	250	1000	3000
VERT PRE Carol (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Cibleur	250	1000	3000
VICTOR Maryse (Le lamentin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
ADIGERY Alfred (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
BARRAST Lorlyne (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
BINGUE Fred (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
CAMBRAY Eddle (Le marin bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	3000	7500
CEZETTE Thlerry (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
DE CROZET Matthias (Le marin bse), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
DOUART Yannick (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
ESPANOL Eric (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
FOISSAC Guillaume (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
GARDZIEL Marie-Christine (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
GILBERT Christlan (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	250	1000	3000
HERBIN Raphael (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent des recherches	250	1000	3000
HERY Cedric (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
JOSEPH Mickael (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000

JULINA Frantz (Le marin bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	3000	7500
MEYZINDI Rodolphe (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
SAVY Patrick (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
SEGUIN-CADICHE Regis (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
SYLVESTRE Dominique (Le marin bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
VANWAETERMEULEN Laurent (Le marin bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
ZIMMERMANN Jessica (Le marin bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	250	1000	3000
DEGRAVE Charlotte (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	3000	7500
DUMANOIR Dominique (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	3000	7500
MENCARELLI Pascal (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1500	5000	10000
MONCOUCUT Philippe (Martinique SRE), INSPECTEUR DGDDI,	1000	3000	7500
RAPON Nadine (Martinique SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	3000	7500

Direction Régionale des Finances Publiques de la
Martinique

R02-2018-01-02-004

Délégation de signature en matière de contentieux de
gracieux fiscal et de recouvrement - SIE du MARIN



Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises du Marin,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}- Délégation de signature est donnée à Mme Marina CAGNOL ,inspectrice , M Philippe EUSTACHE inspecteur, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Article 2

Aux agents désignés ci-après.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme CAGNOL Marina	Inspectrice	15 000 €	8 000 €	12 mois	10.000 €
M. EUSTACHE Philippe	Inspecteur	15 000 €	8 000 €	12 mois	10.000 €
M. VENUMIERE Philippe	Contrôleur Pal	10.000 €	3.000 €	9 mois	7.500 €
M. GEORGES Olivier	Contrôleur Pal	10.000 €	3.000 €	9 mois	7.500 €
Mme ARNAUD Viviane	Contrôleur Pal	10.000 €	3.000 €	6 mois	5.000 €
Mme CARIUS Suzanne	Contrôleur Pal	10.000 €	3.000 €	6 mois	5.000 €
M. DE LEPINE Patrick	Contrôleur Pal	10.000 €	3.000 €	6 mois	5.000 €
Mme FITTE-DUVAL Evelyne	Contrôleur Pal	10.000 €	3.000 €	6 mois	5.000 €
Mme GUINEE Valérie	Contrôleur Pal	10.000 €	3.000 €	6 mois	5.000 €
M. PARIS David	Contrôleur	10.000 €	3.000 €	6 mois	5.000 €
M. ROSE-ELIE Jean-Daniel	Contrôleur Pal	10.000 €	3.000 €	6 mois	5.000 €
Mme VENUMIERE Yvana	Contrôleur Pal	10.000 €	3.000 €	6 mois	5.000 €
M. CONDORIS Léandre	AAP	2 000 €	750 €	3 mois	3.000 €
Mme JUSTINE Micheline	AAP	2 000 €	750 €	3 mois	3.000 €
M. CASUC Julien	AAP	2.000 €	750 €	3 mois	3.000 €
M. LANDRY-ARTAUD Daniel	AAP	2 000 €	750 €	3 mois	3.000 €
M. TIAN-SIO-PO David	AAP	2 000 €	750 €	3 mois	3.000 €
Mme SALOMON Marlène	AAP	2 000 €	750 €	3 mois	3.000 €
Mme GALONDE Jeanne-Joelle	AAP	2 000 €	750 €	3 mois	3.000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de la Martinique.

Au Marin, le 02 Janvier 2018

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises

Patricia MARCHAND



PREFECTURE MARTINIQUE - BREC

R02-2018-01-16-004

Arrêté portant renouvellement d'agrément pour
l'exploitation d'une auto-école par M.
MONLOUIS-BONNAIRE



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Secrétariat Général
Direction de la réglementation, de la citoyenneté
et de l'immigration
Bureau de la réglementation générale, des élections,
et de la circulation

Section des Auto-Ecoles

ARRETE N° 2018-005

portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation
d'un établissement d'enseignement de la conduite
des véhicules à moteur et de la sécurité routière

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014338-0020 du 4 décembre 2014 autorisant M. Franck MONLOUIS-BONNAIRE à exploiter, sous le n° E 03 09B 0246 0, l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé OPTION CONDUITE et situé 6, avenue des Insurrections anti-esclavagiste à Rivière-Pilote.

Vu la demande présentée par Monsieur Franck MONLOUIS-BONNAIRE en date du 03 octobre 2017, en vue du renouvellement de l'agrément qui lui a été accordé ;

Vu le résultat de la visite du local d'activité de l'intéressé, effectuée le 05 décembre 2017 ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er – l'agrément délivré à M. Franck MONLOUIS-BONNAIRE par l'arrêté préfectoral susvisé est renouvelé pour une période de **cinq ans à compter de la date du présent arrêté.**

Article 2 – L'établissement est habilité à dispenser les formations aux catégories de permis : **AM, A, A2, B/B1.**

.../...

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture, le Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fort-de-France, le 16/01/2018

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
la Directrice de la Réglementation,
de la Citoyenneté et de l'Immigration

Monique LOWINSKI